

## Compte rendu de la réunion du comité syndical du 01 04 2021 à Vittel

L'an 2021, le 04 avril à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 24 mars 2021, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 15

Présents : Mesdames BABOUHOT Nathalie, VIGNOLA Jacqueline, SIMONET Monique.

Messieurs COLLIN Dominique, COUSOT Jean-Luc, GERECKE Luc, HUEL Jean-Luc, LALLEMAND Michel, PERRY Franck, SAUVAGE Guy, SEJOUNE Yves, THIRIAT Daniel, VAUBOURG Jean.

Pouvoir de EMERAUX Philippe à SAUVAGE Guy.

Pouvoir de PREVOT Christian à PERRY Franck

Pouvoir de WILLEMIN Jenny à SIMONET Monique

Secrétaire de séance : GERECKE Luc

Assistaient à la séance : SCHICKEL Mathieu, FLESCH Megan

Le Président constate que le quorum est atteint : 12 présents et 4 pouvoirs sont donnés soit 16 votants, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;

### **1. Développement économique et PAT :**

Retour bref sur les actions validées en commission.

### **2. Tourisme :**

Retour bref sur les actions validées en commission.

### **3. Indemnité trésorier :**

### **4. Budget primitif 2021 :**

Il est proposé au comité syndical de délibérer au sujet du budget primitif 2021 (voir annexe ci-jointe).

### **5. Questions et informations diverses :**

#### **• Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (VOTE : unanimité) ;**

Le président du PETR profite de ce moment pour présenter le document de communication du PETR. Ce document est composé d'une pochette et de fiches thématiques. L'objectif est de le diffuser à l'ensemble des maires du territoire voire des conseillers communautaires.

### **1. Développement économique et PAT**

Le Président présente au comité syndical un rapide compte-rendu des actions validées suite aux réunions des différentes commissions.

Plusieurs interventions :

Nathalie BABOUHOT informe l'assemblée que le collège de Mirecourt a été labellisé « établissement de service ». Cela permet d'avoir un tiers lieu de 150m2 afin d'y mettre en place des actions de médiation, de sensibilisation au public. Ce travail est en lien avec le Rectorat. L'action paraît pertinente à intégrer au niveau



du PAT.

Nathalie BABOUHOT demande à l'assemblée d'être prudente concernant les travaux de la CCI sur la digitalisation.

Le Président explique qu'il sera demandé à la CCI de ne pas travailler sur des éléments finançables par ailleurs. Une attention est de toute façon portée aux actions de la CCI, cette dernière n'étant pas très communicative et organisée.

Megan FLESCH précise que la référente en charge du suivi des conventions est en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Une solution doit être apportée par la CCI.

## 2. Tourisme

Le Président présente au comité syndical un rapide compte-rendu des actions validées suite aux réunions des différentes commissions.

Un questionnaire intervient sur la communication des sites. Il serait pertinent de communiquer tous ensemble, toutefois les sites ne seront pas prêts en même temps. Il semble intéressant d'au moins communiquer à la sortie des premiers sites.

Un positionnement des villes de Vittel et Contrexéville est toujours attendu.

## 3. Indemnité du trésorier

Le Président informe le comité syndical du PETR qu'une indemnité de conseil à la conception du budget est à prévoir pour le trésorier. Cette indemnité est de 45.73€ pour une collectivité bénéficiant qu'un secrétariat ou de fonctionnaire à temps complet.

Une remarque est faite par Monique SIMONET concernant les indemnités aux trésoriers. Il est précisé que l'indemnité de fonction n'existe plus mais qu'il est encore possible de voter une indemnité de conseil. Dans le cadre de la prise de poste de Megan Flesch en tant que directrice au PETR et de la rédaction de son premier budget, le trésorier a répondu présent afin de conseiller au mieux la collectivité et former le personnel. En ce sens de bonnes relations de travail ont pu être établies.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le versement d'une indemnité de conseil d'un montant de 45.73€ au trésorier de Vittel Monsieur Claude Mattera.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- décide d'inscrire les crédits au budget.

## 4. Budget primitif 2021

Le président donne lecture au comité syndical du budget primitif 2021 du PETR, arrêté en dépense et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	108 143 €	108 143 €
Section de fonctionnement	314 952 €	538 607.73 €

Un éclaircissement est fait suite à un questionnaire de Monique SIMONET sur une dépense pouvant faire l'objet d'une récupération de FCTVA. Il est précisé que la TVA ne peut être récupérée sur cette dépense car le prestataire et non assujetti.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de fixer la cotisation pour l'année 2021 des communautés de communes membres du PETR à hauteur de 1,50 € par habitant, selon la répartition suivante :

	Population	Cotisations 2021
CC Ouest Vosgien	24 372	<b>36 558 €</b>
CC Mirecourt Dompain	20 315	<b>30 472,50 €</b>
CC Terre d'eau	18 880	<b>28 320 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 567</b>	<b>95 350,50 €</b>

- décide d'approuver le budget primitif 2021 du PETR, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

#### **5. Questions et informations diverses.**

Une réflexion est menée par les élus concernant la mutualisation d'actions et de personnel au niveau du développement durable, de la mobilité et de l'habitat. Bien que les 3 communautés de communes tendent à prendre la compétence mobilité, il est encore trop tôt pour envisager des actions mutualisées. Toutefois, un consensus est trouvé au niveau de l'habitat et des problématiques de rénovations énergétiques. Le Président du PETR propose la tenue d'une commission habitat avec les vice-présidents et agents en charge dans les EPCI.

Enfin, le Président clôture la séance en remerciant Mathieu SCHICKEL, ancien Secrétaire général du PETR et dorénavant DGS de la ville de Mirecourt et de la Communauté de communes Mirecourt Dompain pour son travail et son implication dans la création du PETR.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.